



## HOME CONSULT

Chaussée de Haecht 1697 - 1130 Bruxelles

Tel : 0478/78.61.78

E-mail : info@century21homeconsult.be

Site Century 21 : www.century21benelux.be

↑ mise en place : mercredi ap. midi  
↑ lundi  
↑ mardi  
↑ vendredi  
↑ samedi 10h - 12h.

### CONVENTION "CONFiance" de recherche d'un acquéreur

Les soussignés : *M. MICHELIN FREDERIC et Mme PEGMANS VALERIE*

Habitant à : *1831 STACHELEN (NIEGEH)* - *AAROLF DENONSTRAAT 30*

Tel privé : *0872.53.83.79 - 0892.79.29.49 - paper.net\_9@hotmail.com*

Agissant en tant que propriétaires donnent mission à CENTURY 21 Home Consult de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à : *1831 (NIEGEH)* - *AAROLF DENONSTRAAT 30*

Le prix de vente s'élève à : *319.000,- € (Trois cent dix-neuf mille euros)*

Le prix minimum souhaité par le vendeur s'élève à :

Une commission calculée sur le prix de vente :

Montant forfaitaire de **1.512,50 euro** (T.V.A. comprise) sur la première tranche de **12.500 euros**

+**6,05%** (T.V.A. comprise) sur la tranche de **12.500 euros** jusqu'à **62.500 euros**

+**4,84%** (T.V.A. comprise) sur la tranche de **62.500 euros** jusqu'à **125.000 euros**

+**3,63%** (T.V.A. comprise) sur la tranche au-delà de **125.000 euros**

*3% (HTVA soit 3,63% TVAC)*

sera versée à CENTURY 21 Home Consult; cette commission est due dès la conclusion de la vente; elle est exigible dès le paiement de l'acompte par l'acquéreur aux vendeurs, mandataires ou notaire.

Notre Notaire est Maître ... *Lei.N.V.E.....(1130 Bruxelles)*

La présente convention est consentie pour une période de six mois, qui prendra cours à la réception des documents nécessaires à notre mission de vente (voir verso) soit : du *29.03* au *28.09.2016* → *07.03.2017*

Pour toute la durée de cette convention, l'agence CENTURY 21 Home Consult sera la seule agence immobilière habilitée à rechercher des acquéreurs.

Dans le cas où le bien serait vendu à un acquéreur trouvé par le Vendeur, les honoraires cités ci-dessus seront fixés à 1 % (un pour cent) du montant de la vente (+ TVA). Pour se prévaloir de cette réduction d'honoraires, le Vendeur devra notifier par écrit à Century 21 Home Consult préalablement à la signature du compromis, le nom et l'adresse de l'acquéreur et atteste que celui-ci n'a pas été trouvé par le biais d'un éventuel panneau "à vendre" ou tout autre moyen mis en œuvre par Century 21 Home Consult. Une copie du compromis de vente devra également être remis à Century 21 Home Consult.

Si aucun acquéreur n'est trouvé, les propriétaires-vendeurs ne sont redevables d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou de l'autre partie. Les frais de publicités et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par l'agence CENTURY 21 Home Consult.

Dans les sept jours de l'expiration de la convention, Century 21 Home Consult communiquera la liste des personnes physique et/ou morales à qui une information précise et individuelle a été fournie, au vendeur. En cas de vente ultérieure par la signature d'un compromis de vente, et dans un délai maximum de six mois, à l'une de ces personnes ou à une personne pour laquelle elle agissait, le vendeur sera tenu d'en aviser Century 21 Home Consult et de lui verser les honoraires convenus.

Le propriétaire pourra mettre fin pour l'avenir à la présente convention par volonté unilatérale, sans qu'un quelconque motif soit exigé, moyennant une indemnité de 50% (cinquante pour cent) du montant de la commission (+TVA 21%).

**Dans les ~~sept~~ jours ouvrables à compter du lendemain de la signature du présent contrat, le commettant a le droit de renoncer au contrat, sans frais, à la condition qu'il en informe l'agent immobilier par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le commettant renoncerait à ce droit est frappée de nullité. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit envoyée avant l'expiration de cette échéance.**

Fait en double exemplaire à : *1831 STACHELEN AAROLF DENONSTRAAT 30 (rue+commune)*, le *29.03.2016*  
Chaque partie reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Les propriétaires-vendeurs

CENTURY 21 Home Consult

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante  
Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

IPI / BIV 507.785 \*\* RCB / HRB \*\* T.V.A / B.T.W. 0840 450 956 50 \*\* EINTRO BE94 1430 8184 9614